



Titulaires de la CMI-s ou CES

CMI-s : Carte Mobilité Inclusion stationnement

CES : Carte Européenne de Stationnement

Du changement pour votre stationnement gratuit*

Depuis le 16 août 2022, un nouveau système de contrôle du stationnement payant sur voirie a été mis en place : la Lecture semi-Automatisée de Plaques d'Immatriculation (LAPI).

L'objectif de ce dispositif est de :

- permettre une meilleure rotation des véhicules et se garer + facilement sur les places de stationnement payant, en particulier pour les personnes en situation de handicap
- renforcer les contrôles pour lutter contre les stationnements irréguliers et gênants et, pour limiter la fraude sur les cartes CMI-s et CES

➤ **Pour les usagers réguliers, enregistrez gratuitement le véhicule de votre choix (voir conditions au dos)**

OU

➤ **Pour les usagers occasionnels, prenez un e-ticket gratuit**



Depuis l'application mobile, permettant d'obtenir un ticket virtuel valable 24h consécutives.

soit



Depuis l'horodateur, en cliquant sur ticket PMR et en indiquant son n° d'immatriculation.

Le ticket dématérialisé est enregistré dans une base de données, il n'est pas nécessaire de revenir le déposer dans le véhicule.



Dans tous les cas, la CMI-s ou CES doit obligatoirement être apposée sur le tableau de bord du véhicule

(article R 241-17 du code de l'action sociale et des familles)



Les places réservées aux titulaires CMI-s ou CES ne sont pas concernées par ce dispositif. Pour elles, rien ne change.

* Depuis la loi du 18 mars 2015, le stationnement est gratuit sur toutes les places payantes sur voirie à Toulouse, pour les titulaires de la CMI-s ou CES dans la limite de 24h consécutives.

pour enregistrer le véhicule de votre choix :

Vous pouvez le faire :

➤ **en ligne**
24h/24 avec le téléservice dédié montoulouse.fr : rubrique stationnement
Numérisez vos justificatifs au préalable

➤ **par courrier :**

Remplissez le formulaire et adressez-le avec les justificatifs à :

Direction Mobilités
1, place de la Légion d'Honneur BP 35821
31505 TOULOUSE Cedex 5

OU

déposez-le à l'accueil des Maisons Toulouse Services
metropole.toulouse.fr/web/la-mairie/-/maisons-de-la-citoyennete

Cette
inscription
est valable
2 ANS*

Les parents d'enfants de - de 20 ans, titulaires d'une CMI-s ou CES pourront enregistrer 2 véhicules.

Joignez les justificatifs suivants :



copie de la CMI-s ou CES
(recto/verso)



copie pièce d'identité
(carte nationale d'identité,
passport...)



**copie de la carte grise
du véhicule**
(au nom du titulaire ou au nom
de l'accompagnant régulier de la
personne en situation de handicap)

* Dans la limite des droits de la MDPH



En cas d'amende

un recours est toujours possible :
toulouse.rapo-fps.fr



+ d'info

metropole.toulouse.fr

**Formulaire de demande d'enregistrement
d'immatriculation dans le système de contrôle
semi-automatisé du stationnement payant de la ville
de Toulouse pour les titulaires de la CMI-s ou CES**



Je soussigné(e) Madame - Monsieur (*royer la mention inutile*)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

Titulaire de la CMI-s ou CES n° :

1^{re} demande

Renouvellement N° de dossier :

Changement de véhicule N° de dossier :

Déclare être propriétaire ou accompagnant du :

Véhicule :

Marque :

Modèle :

Immatriculation :

- demande à la Mairie de Toulouse de bien vouloir prendre en compte ce numéro d'immatriculation dans son système de contrôle à lecture semi-automatisée des plaques d'immatriculation du stationnement payant, conformément à l'article L 241-3-2 du code de l'action sociale et des familles accordant la gratuité du stationnement sur voirie aux titulaires des cartes de stationnement CMI-s ou CES, dans la limite de 24h consécutives, conformément à l'arrêté municipal en vigueur.

pour enregistrer le véhicule de votre choix :

Vous pouvez le faire :

➤ **en ligne**
24h/24 avec le téléservice dédié montoulouse.fr : rubrique stationnement
Numérisez vos justificatifs au préalable

➤ **par courrier :**
Remplissez le formulaire et adressez-le avec les justificatifs à :
Direction Mobilités
1, place de la Légion d'Honneur BP 35821
31505 TOULOUSE Cedex 5

OU

déposez-le à l'accueil des Maisons Toulouse Services
metropole.toulouse.fr/web/la-mairie/-/maisons-de-la-citoyennete

Cette
inscription
est valable
2 ANS*

Les parents d'enfants de - de 20 ans, titulaires d'une CMI-s ou CES pourront enregistrer 2 véhicules.

Joignez les justificatifs suivants :



copie de la CMI-s ou CES
(recto/verso)



copie pièce d'identité
(carte nationale d'identité,
passport...)



**copie de la carte grise
du véhicule**
(au nom du titulaire ou au nom
de l'accompagnant régulier de la
personne en situation de handicap)

* Dans la limite des droits de la MDPH



En cas d'amende

un recours est toujours possible :
toulouse.rapo-fps.fr



+ d'info

metropole.toulouse.fr